

RePeReS

RECYCLAGE ET TRACABILITE

POUR MAÎTRISER L'EFFICACITÉ DE LA CHAÎNE DU RECYCLAGE, UNE BONNE SOLUTION : LA TRACABILITÉ.

La traçabilité a été définie par l'AFNOR comme « l'aptitude à retrouver l'historique, l'utilisation ou la localisation d'une entité au moyen d'identifications enregistrées ». Lorsqu'il se rapporte à un produit, le terme de traçabilité peut se référer à l'origine des matériaux et des pièces, l'historique des processus appliqués au produit ou à la distribution et à l'emplacement du produit après livraison.

Le papier-carton recyclé possède les mêmes qualités que le papier-carton fabriqué à partir de matières premières de base.

Il répond aux besoins de qualité de plus en plus prégnants de l'utilisateur final.

Pour qu'il en soit ainsi, en tenant compte de l'hétérogénéité des produits récupérés, et des risques de mélanges qui pourraient nuire aux processus de fabrication, il est indispensable que la collecte et le tri du papier-carton garantissent à l'industriel papetier et au-delà, un ensemble de produits conformes.

C'est-à-dire des produits répondant au cahier des charges préalablement défini et autorisant la recherche de non conformités éventuelles par sa traçabilité tout au long de la chaîne du recyclage.

Ainsi, le papier-carton récupéré, principale matière première de l'industrie papetière en France et en Europe, se doit, comme toute matière première, d'assurer sa traçabilité grâce à l'identification précise de son contenu fibreux, du circuit de collecte, du lieu de préparation, du fournisseur...

La norme européenne EN 643 recense 67 sortes de papiers et cartons de récupération et en donne une définition précise. Les recommandations interprofessionnelles ont dressé la liste des matières improprestables susceptibles d'affecter le recyclage. Par ailleurs, l'industrie papetière « consomme » plus de 6 millions de tonnes de papier-carton récupéré dans des usines de plus en plus importantes nécessitant un flux d'approvisionnement constant répondant à leurs exigences techniques et à leurs impératifs de sécurité.

Pour répondre à ces deux principaux facteurs, la filière récupération-recyclage doit assurer la maîtrise de ses processus tout au long de la chaîne

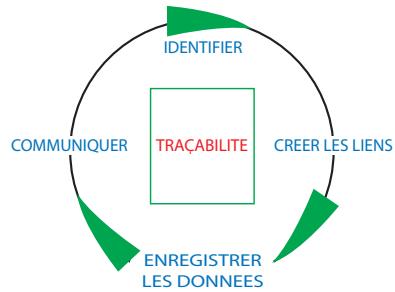
IDENTIFIER ET CRÉER DES LIENS

La traçabilité sans faille résulte de la nécessaire collaboration entre les différents partenaires de la chaîne. Il faut que les informations s'échangent tout au long du circuit et à chaque passage d'un partenaire à un autre dans un vocabulaire commun. Les acteurs de la filière l'ont bien compris en définissant les principales catégories de papiers-cartons récupérés à travers la norme européenne EN 643 générant leur vocabulaire commun.

L'identification des balles par catégorie de produits permettra un stockage par destination limitant les risques d'erreurs et optimisera la gestion de l'approvisionnement des pulpeurs.

garantissant une production efficace et la conformité du produit fini. Cette maîtrise passe par la mise en œuvre de la traçabilité. Un véritable défi à relever par l'ensemble de la filière.

PRINCIPES INDISSOCIABLES DE LA TRACABILITÉ



L'identification de l'origine de la balle, son « historique » aura son intérêt en cas de problème afin de définir les causes de la non-conformité, d'engager les actions correctives nécessaires ou les actions préventives en cas de récurrence. Les pistes d'améliorations seront alors définies dont on notera l'efficience.

Il appartient toujours au fournisseur de valider la traçabilité en amont afin de pouvoir apporter la preuve de la conformité des produits récupérés au regard de garanties particulières (hygiène, alimentation).

ENREGISTRER LES DONNÉES

Le support de traçabilité doit permettre l'enregistrement de données qualitatives.

Pour maîtriser la qualité des produits entrants et réduire les risques d'hétérogénéité, il faut y adjoindre des informations relatives à tous les acteurs de la chaîne et pouvoir remonter du produit fini au fournisseur initial.

Ces informations confidentielles au sein de la filière ne pourront être communiquées qu'en cas d'extrême nécessité à l'instar des informations contenues dans la « boîte noire » d'un avion.

L'enregistrement des données ainsi collectées mettra en évidence, sur le moyen et long terme, l'efficience de la filière et apportera la preuve tangible in fine de la qualité du produit fourni.

Le mode définitif du support technique et de l'enregistrement des données n'est pas encore définitivement arrêté. Il doit en effet répondre à des exigences économiques et de faisabilité pratique. Cependant, une expérience pilote sur la lecture optique des liens est en cours dont les résultats seront communiqués ultérieurement.

COMMUNIQUER

La maîtrise des processus est bien évidemment de la responsabilité de tous les acteurs de la chaîne. Les «revues de transfert» – soit les données du sortant conformes aux exigences de l'entrant – doivent apporter la preuve de la conformité du produit aux exigences spécifiées à toutes ses étapes «d'élaboration» et répondre à la satisfaction du client. Cette «transparence» doit permettre l'instauration d'une chaîne de confiance objective entre partenaires sur la nature et la qualité des produits échangés.

Cette confiance objective évitera la multiplicité des contrôles à posteriori, les non conformités non

POUR LES FILIÈRES DÉDIÉES, LA TRAÇABILITÉ EST UN IMPÉRATIF

La gestion des flux financiers générés par les dispositifs dont l'objectif est la réutilisation de la matière, implique la maîtrise parfaite de l'origine et de la nature des produits récupérés.

Par exemple, depuis le Décret Lalonde de 1992, dans le dispositif de collecte et de tri des emballages ménagers papier-carton, les collectivités territoriales sont tenues d'apposer sur leurs balles une étiquette précisant leur lieu d'origine, leur contenu et la date de leur formation.

Cette étiquette, fournie par les sociétés agréées et remplie par le centre de tri, est exigée lors de l'enlèvement des produits.

Elle est, en effet, indispensable pour affecter à la collectivité territoriale les sommes qui lui reviennent au titre de la reprise de ses produits et d'informer précisément les sociétés agréées pour le versement du soutien à la tonne triée.

EN CONCLUSION

La traçabilité est une exigence au regard de l'évolution industrielle de la filière papier-carton.

Elle définit les règles de « bonne pratique » sans lesquelles il ne peut y avoir de raison d'être de la filière, de valeur ajoutée et de clients satisfaits.

Elle implique la mise en place de processus, de procédures et de modes opératoires simples et acceptés par tous les acteurs pour s'assurer, à tous les stades d'élaboration, de la conformité du produit.

La traçabilité permet, en s'appuyant sur le cahier des charges de l'industrie papetière, les recommandations interprofessionnelles et les différents acteurs, d'apporter la preuve de la maîtrise des processus de la filière pour proposer un produit conforme.

Enfin, elle apporte des réponses objectives aux exigences réglementaires.

Anoblir le produit à recycler dans l'objectif d'une réutilisation optimale de la matière est le combat de tous.

levables, les litiges... allégeant ainsi les coûts de fonctionnement au profit des acteurs de la chaîne.

La traçabilité est donc support de communication entre tous les partenaires dans un objectif commun d'amélioration continue selon le principe de Dening : Plan, Do, Check, Act.

Un atout complémentaire de la traçabilité réside dans la capacité de la filière à communiquer de façon objective avec ses clients dont les exigences techniques sont constamment renforcées par leur obligation de répondre à l'évolution de la réglementation et aux besoins de leurs clients finaux.